



Règlement du Chicken du Mardi

Le Chicken est une compétition de golf se déroulant tous les mardis pendant la saison régulière du Golf & Country Club de Neuchâtel. La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés et ayant au minimum une autorisation de parcours.

1. La formule de jeu est un stableford avec un départ back-tee pour tout le monde, boules bleues pour les femmes et blanches pour les hommes.
2. Chaque semaine, le vainqueur du Chicken est désigné par le meilleur score stableford net. En cas d'égalité, le plus bas handicap prime. Il gagne une réduction de Fr. 20.— (prise en charge par la caisse du Chicken) à faire valoir sur la carte du restaurant le soir-même uniquement. Le deuxième et le troisième du classement net reçoivent un prix.
3. Un classement brut est également établi chaque semaine et désigne un vainqueur. En cas d'égalité, le plus haut handicap prime. Il reçoit 3 balles logotées.
4. Un classement éclectique brut messieurs et dames au meilleur de chaque trou est établi sur l'année. En cas d'égalité, le plus haut handicap prime et si encore égalité (brut + handicap) classement définitif selon le trou le plus difficile (6, 15 etc...)
5. Un classement net, selon l'ordre du mérite du chicken, sera calculé selon la formule suivante : du 1^{er} au 10^{ème} net 100 points seront attribués, soit 25, 20, 17, 10, 8, 6, 5, 4, 3 et 2 points. En cas d'égalité pour le classement final, le plus bas handicap prime et si encore égalité, le vainqueur sera celui qui aura été le plus souvent dans le trio de tête.
6. Les joueurs de la catégorie 1, moins de 4,4 hcp, ne peuvent pas baisser leur handicap.
7. Les juniors de moins de 18 ans jouent hors classement.

8. Les joueurs ayant un handicap supérieur à 36 peuvent participer au Chicken. Ils doivent impérativement être accompagnés par un joueur ayant au maximum 18 de handicap afin d'assurer la fluidité du jeu. Pour le classement de la compétition, ils reçoivent au maximum 36 coups. Pour le calcul de leur handicap, le handicap réel fait foi.
9. Les green-fees doivent obligatoirement être accompagnés par un membre du CGCN.
10. Les parties à 3 joueurs doivent être privilégiées.
11. Les frais d'inscriptions s'élèvent à Fr. 10.-- par personne à chaque partie.
12. Seuls les gens présents reçoivent les prix, sauf les prix spéciaux.
13. Le jeu se déroule dans le plus strict respect des règles de golf, selon les règles de l'R&A (Royal & Ancient Golf Association).
14. Les cartes de score doivent être correctement remplies, les scores calculés et le nom du marqueur doit être rédigé en toutes lettres. Les cartes non-conformes seront disqualifiées.
15. Les résultats du mardi seront visibles sur le site internet du club au plus tard le mercredi à 15h00.
16. Concernant les orages, ATTENTION, chacun est responsable de savoir quand il doit arrêter la partie ou se mettre à l'abri dans les deux cabanes protégées (entre les trous 6 et 7 et 13 et 15). Il n'y a pas de coup de canon lors de la compétition du Chicken.
17. Les tranches horaires réservées exclusivement au chicken sont de 12h30 à 15h30. En dehors de ces heures, vous devez vous inscrire comme pour n'importe quelle autre partie. Au cas où il y aurait encore des joueurs non-inscrits après 15h30, ces derniers doivent impérativement laisser passer les personnes qui ont réservé un départ.
18. Amusez-vous bien et prenez du plaisir.



St-Blaise, le 2 juillet 2020/fs